

Première Synthèses

Informations

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN 2004 :

une activité toujours en expansion

En 2004, l'activité des organismes de formation professionnelle continue a poursuivi sa progression (+9,1%). Après une réduction en 2003, le nombre de prestataires a augmenté (+2,1 %) et le nombre de stagiaires s'est également accru (+6,7%).

La durée moyenne des formations est, en revanche, en baisse continue depuis plusieurs années.

Les organismes du secteur privé forment les trois quarts des stagiaires et assurent les deux tiers d'heures-stagiaires.

Les formations et prestations d'orientation des chômeurs et les formations d'hygiène et sécurité en entreprise sont les formations les plus dispensées.

En 2004, 12 800 organismes de formation professionnelle continue ont dégagé un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros. En un an, le nombre d'organismes a progressé de 2,1 % et le chiffre d'affaires de 9,1 % (encadré 1, graphique 1).

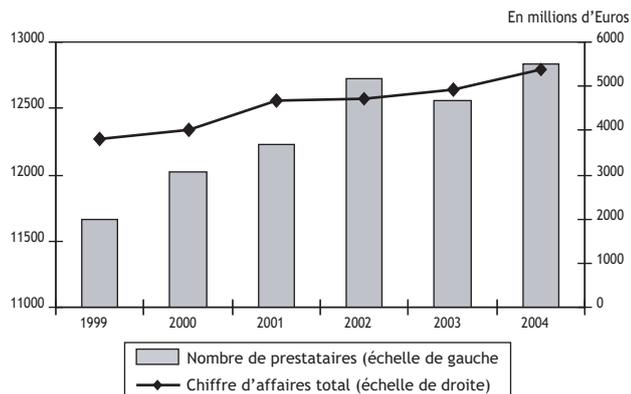
L'activité de formation continue a progressé dans la plupart des catégories d'organismes d'enseignement et de formation, à l'exception toutefois des GRETA et des organismes consulaires (tableau 1).

La durée moyenne de formation continue de baisser

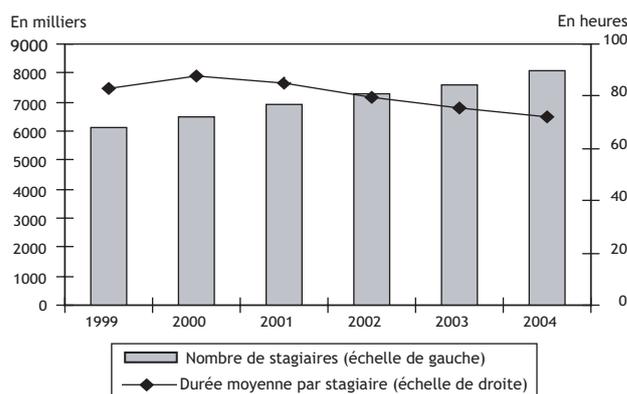
75 heures en 2003, 72 heures en 2004, la durée moyenne des formations dispensées a diminué de trois heures en une année (graphique 2). La baisse de la durée de formation n'est pas nouvelle, mais elle s'est accentuée depuis 2001. En premier lieu, un certain nombre d'orga-

nismes se sont engagés dans la « modularisation » des formations afin de mieux adapter le périmètre pédagogique aux besoins et demandes des bénéficiaires. Découpées en blocs homogènes de savoirs et compétences, les formations sont donc de moins en moins longues. Par ailleurs, les formations en hygiène et sécurité se développent, mais elles sont bien plus courtes que la moyenne (tableau 7). Enfin, entre 2001 et 2003, la mise en place du PARE a suscité le développement de prestations d'éva-

Graphique 1
Prestataires et chiffre d'affaires entre 1999 et 2004



Graphique 2
Stagiaires et durée moyenne de formation entre 1999 et 2004



Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).
Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

luation, comme les bilans de compétence approfondis. Ces prestations sont plus courtes que les formations classiques. Cette réforme s'était accompagnée sur cette période d'une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi en contact avec un organisme de formation et d'une baisse très marquée de la durée des actions dont ils bénéficient. En 2004, ces prestations cessent de se développer.

Près de la moitié des achats de formation par les entreprises et les organismes collecteurs agréés

Les entreprises sont un acteur majeur dans le financement des actions de formation. Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui mutualisent une partie des fonds des entreprises consacrés à la formation

le sont également. À eux deux, entreprises et OPCA financent 48 % de la dépense globale.

Les dépenses des entreprises et des OPCA en matière de formation continue adressées aux organismes d'enseignement ont chacune augmenté de 8 %. Ce sont surtout les dépenses au titre du plan de formation⁽¹⁾ (+13%) qui expliquent le dynamisme des dépenses des organismes collecteurs.

Les pouvoirs publics financent le tiers des ressources des organismes de formation. Ces ressources publiques ont progressé de 10,4 % en 2004. Les dépenses des conseils régionaux en faveur des publics spécifiques (jeunes, demandeurs d'emploi, etc.) ainsi que celles de l'État pour la formation de ses agents représentent deux tiers des dépenses publiques :

respectivement 39 % et 23 %. Les financements émanant des conseils régionaux augmentent plus vite que ceux émanant de l'État : +9,4 %, contre +4,1 %.

Les organismes publics et para publics réalisent un cinquième du marché

94 % des organismes de formation appartiennent au secteur privé et réalisent 79 % du chiffre d'affaires du marché. Les prestataires individuels, bien que

(1) - Les fonds versés par les entreprises aux OPCA se répartissent entre trois dispositifs : le plan de formation (qui comprend l'ensemble des actions définies dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise), l'alternance et le Congé individuel de formation.

Tableau 1
Répartition des produits selon le statut des prestataires en 2004 (en %)

Origine des produits reçus	Entreprise	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2004/2003
Statut des prestataires de formation								
AFPA	2,1	4,1	5,9	0,5	0,0	1,8	3,5	+9,6
Autres établissements publics ou parapublics	1,8	1,9	6,2	4,3	3,6	5,0	3,8	+19,3
Éducation nationale et Greta	8,2	8,7	15,7	16,3	6,6	7,8	11,3	-11,7
Individuels	4,0	2,8	1,8	5,1	22,9	2,2	3,7	+7,2
Organismes consulaires	2,6	2,9	1,5	2,8	1,5	3,1	2,3	-6,9
Privé à but lucratif	50,0	42,2	22,2	46,0	35,9	32,6	37,2	+12,3
Privé à but non lucratif	31,3	37,4	46,7	25,0	29,5	47,5	38,2	+14,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Évolution 2004/2003	+7,8	+8,1	+10,4	+16,6	-1,2	+10,0	+9,1	
<i>En % des financeurs</i>	<i>32,1</i>	<i>16,1</i>	<i>33,1</i>	<i>6,4</i>	<i>4,3</i>	<i>8,0</i>	<i>100,0</i>	

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

Tableau 2

Les organismes de formation en 2004

Origine des produits reçus	Organismes	Évolution 2004/2003	Chiffre d'affaires	Évolution 2004/2003	Nombre de stagiaires (1)	Évolution 2004/2003	Nombre d'heures-stagiaires (1)	Évolution 2004/2003
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
Ensemble	12 824	+2,1	5 381	+9,1	8 088	+6,7	583 978	+2,1
Selon le statut (en %)								
Privé lucratif	31	+3,2	37	+12,3	39	+6,3	34	+0,2
Privé non lucratif	33	-2,0	38	+14,1	36	+6,8	31	-1,4
Individuels	30	+5,6	4	+7,2	10	+11,0	8	+10,2
Public et parapublic	6	+3,2	21	-3,5	15	+4,5	27	+6,7
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 Euros	51	+2,1	3	+1,7	11	+6,0	7	-1,9
75 000 à 150 000 Euros	13	+3,2	3	+3,9	7	+6,9	6	+1,7
150 000 à 750 000 Euros	24	+0,4	21	+2,5	24	+3,8	28	-2,4
750 000 à 1 500 000 Euros	6	+4,3	16	+4,0	17	-0,2	16	-0,7
1 500 000 à 3 000 000 Euros	4	+1,5	18	+2,9	17	+10,4	18	0,0
Plus de 3 000 000 d'Euros	2	+9,7	39	+20,5	24	+12,1	25	+12,6
Selon l'année de déclaration (en %)								
Avant 1990	25	-16,7	55	-10,2	47	-12,3	42	-15,4
Entre 1990 et 2000	43	-8,8	34	+18,2	40	+8,5	37	+8,0
Après 2000	36	+39,8	11	+79,3	13	+67,4	21	+51,4

Source :
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitements Dares.

(1) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Lecture : en 2004, 51 % des organismes ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 euros, soit une hausse de 2,1 %. 3 % du chiffre d'affaires global est réalisé par ces organismes. Ces derniers forment 11 % du nombre total de stagiaires et totalisent 7 % du total d'heures-stagiaires.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

nombreux sur le marché (30 %), ne détiennent qu'une faible part du chiffre d'affaires : 4 % (tableau 2).

Les organismes appartenant au secteur public ne représentent que 6 % des organismes mais ils réalisent 21 % du chiffre d'affaires. Leur chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2003. Pourtant, le nombre de stagiaires

qu'ils accueillent a progressé significativement (+4,5%), ainsi que le nombre d'heures stagiaires (+6,7%).

Les salariés sont les principaux bénéficiaires des formations

Avec huit millions d'entrées en 2004, contre 7,5 millions en 2003, le nombre de stagiaires a

progressé de 6,7 % en un an. Deux tiers des stagiaires sont salariés et leur nombre a augmenté de 5,1 %. Les demandeurs d'emplois représentent 18 % des bénéficiaires avec une progression de 3,8 % en un an. 6 % des stagiaires sont des particuliers qui financent leur formation à leurs propres frais, mais leur nombre a fortement

Encadré 1

LE CHAMP COUVERT PAR CETTE ÉTUDE

À partir de l'exercice 2004, l'offre de formation professionnelle continue couvre l'activité de formation professionnelle continue des organismes d'enseignement et de formation, c'est-à-dire des établissements dont le code APE (Activité Principale Exercée) est parmi les cinq suivants.

- 802A : enseignement secondaire général.
- 802C : enseignement secondaire technique et professionnel.
- 803Z : enseignement supérieur. Ce champ comprend l'enseignement supérieur général, professionnel, technique ou scientifique.
- 804C : formation des adultes et formation continue.
- 804D : autres enseignements ;

Le périmètre est élargi par rapport aux précédentes études qui ne prenaient en compte que les organismes dont l'activité principale était la formation continue. Le nombre d'organismes couverts augmente ainsi de 9 000 à 12 800, le chiffre d'affaires de 3,5 milliards à 5,4 milliards d'euros.

Sauf mention contraire, l'ensemble des statistiques relatives à l'année 2004 et aux années précédentes présentées dans cette étude couvrent ce nouveau champ.

Encadré 2

LE MARCHÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

En 2004, 53 250 établissements dispensateurs de formation ont renseigné leur bilan pédagogique et financier (encadré 4) et 44 270 ont effectivement réalisé des actions de formation professionnelle. Parmi eux, 12 800 sont des organismes dont l'activité principale est l'enseignement ou la formation (initiale ou continue) (encadré 1).

L'ensemble des 44 270 établissements dispensateurs de formation actifs a dégagé un chiffre d'affaires de 8,8 milliards d'euros, en hausse de 10,4 %. Les organismes d'enseignement ayant eu une activité de formation professionnelle continue ont, quant à eux, dégagé un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros, en hausse de 9,1 % par rapport à 2003. Ce chiffre d'affaire représente 60 % du chiffre d'affaires global du marché.

Tableau 3

Répartition des stagiaires selon le statut des prestataires pour chaque niveau de formation visé, en 2004 (en %)

	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau BAC +2	Niveau BAC	Niveau BEP, CAP	Niveau fin de scolarité obligatoire	Niveau non référencé	Ensemble
Statut des prestataires							
Privé lucratif	42	43	34	25	35	43	39
Privé non lucratif	31	27	29	44	48	35	36
Individuels	12	16	9	5	8	11	10
Public et parapublic	15	14	28	26	9	11	15
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Évolution 2004/2003 en %	+3,9	+6,0	-1,0	+12,1	+7,9	+6,3	+6,7
En % des niveaux de formation	13,5	9,8	8,2	16,5	5,0	47,0	100,0

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

Tableau 4

Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2004 (en %)

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Statut des prestataires					
Privé lucratif	47	22	29	30	39
Privé non lucratif	30	51	29	46	36
Individuels	12	5	6	11	10
Public et parapublic	11	22	36	13	15
Ensemble	100	100	100	100	100
Évolution 2004/2003 en %	+5,1	+3,8	+13,2	+17,3	+6,7
En % des différents publics	64	18	6	12	100

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

Tableau 5

Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2004 (en heures)

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2004/2003 (en %)
Privé lucratif	53	100	192	39	63	-6,0
Privé non lucratif	47	111	91	33	64	-7,2
Individuels	53	57	78	56	54	-1,8
Public et parapublic	100	197	111	94	127	1,6
Ensemble	57	125	126	45	72	-4,0
Évolution 2004/2003 en %	-6,6	-0,8	+3,3	-10,0	-4,0	

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

augmenté en 2004 (tableau 4).

En 2004, la durée moyenne de la formation a baissé pour toutes les catégories de bénéficiaires, à l'exception des particuliers où elle augmente de +3,3 %. C'est pour les salariés que la baisse est la plus accentuée : -6,6 % (tableau 5).

Les dix premiers domaines totalisent 60 % de l'activité

Les dix premières spécialités, sur les 93 spécialités de formation, accueillent 60 % des stagiaires et totalisent 54 % des heures-stagiaires. 10,6 % des

stagiaires, principalement les demandeurs d'emploi, ont effectué des formations dans le domaine du développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle (tableau 7).

Les formations relevant de la sécurité des biens et des personnes occupent la seconde place en termes de publics bénéficiaires avec 8,0 % des stagiaires et avec une durée de formation très courte par rapport aux autres spécialités de formation. Ces formations se sont accrues du fait des efforts crois-

sants de prévention des risques professionnels et de l'obligation instaurée en 2002 pour toutes les entreprises de rendre compte des dispositions qu'elles mettent en place via le document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document est présent dans trois quarts des établissements de plus de 20 salariés [2].

Salah IDMACHICHE
(Dares)

Tableau 6

Répartition des stagiaires et des heures stagiaires selon les domaines de formation (en %)

	Stagiaires	Variation 2004/2003 (en points)	Heures-stagiaires	Variation 2004/2003 (en points)
Disciplines générales	15,8	-1,7	15,1	-3,9
Spécialités industrielles	8,4	0,0	13,9	0,9
Spécialités de services	56,4	0,7	52,6	1,8
Domaines du développement personnel	19,4	1,1	18,4	1,2
Ensemble	100	-	100	-

Source :
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitements Dares.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

Tableau 7

Les dix premières spécialités de formation en 2004

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Développement des capacités d'orientation, insertion sociale et professionnelle	10,6	8,6	51,7
Sécurité des biens et des personnes (yc hygiène)	8,0	2,6	21,1
Formations générales	6,8	7,7	72,4
Transport, manutention, magasinage	6,6	5,2	50,9
Informatique, trait. de l'information, transmissions	5,7	3,3	37,3
Santé	4,9	4,1	53,8
Secrétariat, bureautique	4,9	6,7	88,5
Développement des capacités comportementales et relationnelles	4,5	5,4	77,2
Commerce, vente	4,3	7,3	108,1
Enseignement, formation	3,7	2,9	49,9
Ensemble des 10 premières spécialités en 2004	60,0	53,8	61,1

Source :
exploitation des
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitements Dares.

Champ : secteurs des organismes d'enseignement et de formation continue (secteurs APE : 802A, 802C, 804C, 803Z et 804D).

Encadré 3

UNE ACCEPTION LARGE DE LA FORMATION DANS LES BILANS PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication. Dans leur forme actuelle, les bilans pédagogiques et financiers ne permettent pas d'isoler la formation proprement dite des prestations d'évaluation et d'accompagnement.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

Si l'on retient, comme dans cette publication, la conception extensive, le nombre de stagiaires ne cesse d'augmenter depuis 1994. En revanche, dans la conception restreinte, le nombre de stagiaires est globalement stable.

Références

[1] V. Flachaire (2006) : « Le marché de la formation professionnelle continue en 2003 : une activité toujours bien orientée » *Premières Synthèses*, Dares, n° 13.4, mars.

[2] Th. Coutrot (2007) « Plus de trois établissements sur quatre déclarent évaluer les risques professionnels », *Premières Synthèses*, Dares, n° 09.3, février.

LA DECLARATION D'ACTIVITE ET LE BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (article L.920-4 et L.920-5 du code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L.900-2 du code du travail doit remplir une déclaration d'activité. Il effectue cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité remplace la déclaration d'existence.

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance, le prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Ce bilan doit être renseigné à partir du moment où la Préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première identifie l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics, ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique : Programme de formation subventionné de l'AFPA notamment. L'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les Bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43 Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO. Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 122 €, CEE (TTC) 129 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 127,50 €, hors CEE (HT, avion éco.) 131,60 €, supplément avion rapide : 8,05 €. Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.